



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°13-27

L'an deux mille treize,  
Le 10 décembre, à Domrémy La Pucelle (Vosges)

Date de convocation	21 octobre 2013
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
+ Présents	20
+ vote par procuration	0

#### **Étaient présents :**

M. Daniel BEGUIN  
M. François BUSSIERE  
M. Daniel COINCE  
M. Daniel COURTAUX  
M. Bernard CUNIN  
Mme Annie DAZAC  
M. André DEGUIS  
M. Bernard DEKENS  
Mme Arlette CHARBONNIER  
M. Guy JOSEPH  
M. Lionel LADOUCE  
M. Daniel LAURENT  
M. Simon LECLERC  
M. Pierre PANDINI  
M. Claude PHILIPPE  
M. Christian BORGNIET  
M. Jean-Claude JACQUEMART (qui a reçu un pouvoir de M. Porcelli)  
M. Daniel ROUVENACH  
M. Daniel TOURNAY  
M. Claude WALLENDORFF

#### **Résultat du vote**

A l'unanimité

## COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°13-27

Objet de la délibération :

**Suivi écologique de la ZRDC de Mouzon : attribution du marché**

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération N°13-10 du Comité Syndical du 21 février 2013 relative à l'opération du suivi scientifique de la ZRDC de Mouzon,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en appel d'offres ouvert publié le 7 aout 2013 concernant : «Réalisation d'un suivi écologique sur la Zone de Ralentissement de Dynamique des Crues (ZRDC) de Mouzon (08) - marché n°2013-002»

Vu le procès-verbal d'analyse du choix des candidatures en date du 7 novembre 2013

Vu le procès-verbal du choix de l'offre en date du 21 novembre 2013

La commission d'appel d'offre, réuni le 21 novembre 2013, a étudié l'ensemble des candidatures transmises en tenant compte des critères énoncés dans le règlement de la consultation :

- Suivi floristique : 2 offres
- Avifaunistique : 6 offres
- Piscicole : aucune offre

Suite à cette analyse, toutes les candidatures ont été retenues. Le 21 novembre 2013, la commission d'appel d'offre a analysé les offres des candidats retenus selon les critères énoncés dans le Règlement de la Consultation (valeur technique : 50% ; prix des prestations : 50 %). Suite à cette analyse, la commission d'appel d'offre a retenue :

- pour le lot n°1 la proposition de ESOPE comme étant économiquement la plus avantageuse pour un cout de 51 100 € H.T.
- pour le lot n°2 la proposition de RENARD comme étant économiquement la plus avantageuse pour un cout de 27 980 € H.T.
- pour le lot n°3 : procédure infructueuse

Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical de retenir :

- pour le lot n°1 la proposition de ESOPE comme étant économiquement la plus avantageuse pour un cout de 51 100 € H.T.
- pour le lot n°2 la proposition de RENARD comme étant économiquement la plus avantageuse pour un cout de 27 980 € H.T.
- pour le lot n°3 : déclarer la procédure de passation du marché public infructueuse et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante : Marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2013
- attribue pour le suivi scientifique de la ZRDC de Mouzon :
  - pour le lot n°1 la proposition de ESOPE comme étant économiquement la plus avantageuse pour un cout de 51 100 € H.T.
  - pour le lot n°2 la proposition de RENARD comme étant économiquement la plus avantageuse pour un cout de 27 980 € H.T.
  - pour le lot n°3 : déclarer la procédure de passation du marché public infructueuse et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante : Marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY